

Régulation des rendements en viticulture



Olivier Viret
Agroscope ACW
E-mail: olivier.viret@acw.admin.ch

La régulation de la production en viticulture, imposée à la fin des années 80, est aujourd'hui acquise. La corrélation négative entre quantité et qualité, confirmée par de nombreux travaux de recherche, a motivé l'introduction de rendements maximaux. Ces valeurs, fixées selon le cépage chaque année par les instances cantonales compétentes, servent de base pour les appellations d'origine contrôlée et le contrôle de cave.

Simple opération d'éclaircissage ou vendanges en vert, cette limitation est dispendieuse et soumise aux aléas climatiques durant la maturation du raisin. Pour gagner du temps, au lieu d'intervenir en juillet, certains vignerons suppriment des inflorescences lors des effeuilles avant la floraison. A ce moment toutefois, l'estimation des rendements est impossible et la situation peut devenir délicate en cas de forte coulure. A l'inverse, après la véraison, le bénéfice qualitatif se réduit à cause du déséquilibre physiologique entre la charge en fruits et la surface foliaire exposée. La relation entre rendement et qualité n'est pas linéaire et une réduction extrême des rendements ne permet pas un gain illimité de qualité. Les travaux menés durant de nombreuses années par ACW montrent que, quel que soit le cépage, le rapport feuille/fruit déterminant pour la qualité est de 1 à 1,2 m² de surface foliaire exposée par kilo de raisin.

L'estimation des rendements est aussi tributaire du poids des baies. Le nombre de grappes par cep et le nombre de ceps par hectare sont relativement simples à déterminer, contrairement au nombre de baies par grappe et à leur poids à la vendange, qui peut beaucoup varier et influencer négativement les rendements: en 2010, les baies de Chasselas ont été de 30 % plus légères que la moyenne habituelle (2–2,8 g au lieu de 3–3,5 g).

La régulation des rendements reste néanmoins incontournable dans nos vignobles septentrionaux et c'est un des éléments déterminants de l'amélioration qualitative des vins suisses. Le viticulteur doit pour l'instant éclaircir à la main, sans pouvoir transposer ce surcoût sur le prix du vin. Des alternatives existent toutefois (lire l'article de Spring et Viret p.280). La gibbérelline, hormone naturelle des végétaux homologuée en arboriculture pour assurer le développement des poires Williams, est ainsi testée pour réguler la charge de la vigne. Une seule application adéquate à la floraison suffit et, de surcroît, réduit significativement le risque de pourriture grise et acétique. Les bons résultats obtenus par ACW avec cette hormone pour le Pinot noir ne le sont que partiellement avec le Gamay, car l'arrière-effet réduit la fertilité des bourgeons de l'année suivante. Parmi les solutions testées, la section des grappes en deux s'avère une solution simple, très efficace contre la pourriture, utilisable en viticulture biologique et opérante avec tous les cépages. Son coût la réserve toutefois aux cépages sensibles au botrytis et à forte valeur ajoutée comme le Cornalin.

Dans les conditions difficiles du vignoble suisse, le travail requiert des méthodes de production rationnelles, d'autant plus précieuses si elles permettent de remplacer des traitements fongicides contre le botrytis. L'application de gibbérelline à la floraison est doublement intéressante dans la culture du Pinot noir, elle limite son rendement et l'incidence des pourritures grise et acétique. Pour le Gamay, le bilan est plus mitigé. Les essais en cours pour le Chasselas et le Merlot feront l'objet de futures publications.